



**A l'attention des conseillers
communautaires titulaires et suppléants**

Affaire suivie par : Marielle DUVAL
Tél. : 03.84.40.63.05 / Fax : 03.84.93.84.15
marielle.duval@paysdeluxeuil.fr

**CONVOCATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu

Lundi 24 septembre 2018 à 19 h 00

Salle du conseil – Mairie de Luxeuil-les-Bains

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2018-098	Désignation du secrétaire de séance
2	2018-099	Approbation du compte rendu du conseil du 25.06.2018
3	2018-100	Relevé des décisions du Président
4	2018-101	Fusion de communes – Saint Valbert / Fougerolles
5	2018-102	Plan de gestion : audit 2018
6	2018-103	Mise à jour du tableau des effectifs
7	2018-104	Taxe de séjour 2019 – Révision des tarifs
8	2018-105	Fixation du produit 2019 de la taxe Gemapi
9	2018-106	Budget Ordures Ménagères – Décision Modificative n° 1
10	2018-107	Budget Général et Ordures Ménagères – Créances irrécouvrables – Admission en créance éteinte
11	2018-108	Budget Général – Décision Modificative n° 1
12	2018-109	Budget Général – Autorisation de programme / Crédit de paiement – Pôle périscolaire

13	2018-110	Modification du règlement intérieur de la piscine
14	2018-111	Mise à disposition MNS au Cercle des nageurs pour la saison 2018/2019
15	2018-112	Attribution d'aides financières dans le cadre de la Convention Territoriale Globale
16	2018-113	Mise en œuvre du contrat de prestation de service repas pour les structures et services relevant de l'action sociale communautaire et du centre communal d'action sociale de la commune de Luxeuil
17	2018-114	Retrait de la Communauté de communes Terre de Saône du Syndicat de la Lanterne
18	2018-115	Etude sur le mode de gestion du service ordures ménagères
19	2018-116	Motion - Collège de Luxeuil-les-Bains, fermeture du site Mathy : Demande d'un moratoire

Comptant vivement sur votre présence et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Mme DUVAL, et votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien à vous.

Le Président


Didier HUA

